

Le 19 août 2016

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 19 août 2016, à 18 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Chantal Valois, Monique Richard, Jean-Claude Massie, Mathieu Harkins et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Catherine Berbery, adjointe à la direction et aux communications sont également présents.

### ***1.MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE***

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la mairesse, Lisette Lapointe, ouvre la présente séance ordinaire à 18 h 38

Résolution  
2016-08-169  
Acceptation de  
l'ordre du jour

### ***2.ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### ***3.ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX***

Résolution  
2016-08-170  
Acceptation des  
Procès-verbaux

#### **3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2016**

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
appuyé par la conseillère : Chantal Valois  
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal, de la séance ordinaire du 15 juillet 2016, soit accepté tel quel.

**ADOPTÉE**

### ***4.RAPPORT DE LA MAIRESSE***

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport de la mairesse en cette huitième séance régulière du Conseil de l'année 2016. Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site Internet de la municipalité.

Permettez-moi d'abord de vous présenter les conseillers présents:  
Chantal Valois, Jean-Claude Massie, Pierre Roy, Mathieu Harkins, Marjorie Bourbeau, Monique Richard.

Également, Mathieu Dessureault, directeur général de la municipalité et Catherine Berbery, adjointe à la direction et responsable des communications.

Il me fait plaisir de vous présenter les événements qui ont retenu notre attention ainsi qu'un résumé de mes activités depuis le dernier Conseil.

Tout d'abord, un retour sur l'assemblée publique du 17 juillet dernier au sujet de la réfection du chalet et de l'ensemble des installations du Mont Avalanche que nous considérons vraiment comme un pilier du développement économique et touristique de Saint-Adolphe. Comme vous le savez, nous avons obtenu une subvention de 300 000 \$ qui correspond à 50 % des travaux que nous pourrions effectuer. Nous avons présenté aux citoyens un projet de l'ordre de 600 000 \$. Il y a eu beaucoup de questions et une centaine de personnes s'étaient déplacées en ce dimanche matin. Je vous remercie de cette implication. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont fait en sorte que c'était un succès; Alexandre Sarrazin, Catherine Berbery et Mathieu Gaudet qui ont préparé la présentation. Nos remerciements également à Paul-André Dupuis, membre du conseil d'administration de Plein air Saint-Adolphe, qui nous a beaucoup aidés.

Si vous n'avez pu y assister, je vous rappelle que vous pouvez visionner cette assemblée sur notre site et je vous invite fortement à le faire. Je vous invite aussi à lire un très bon résumé de l'assemblée paru dans l'Information du Nord du 18 juillet et disponible sur le site de ce journal. Il sera ajouté en annexe de ce rapport sur notre site web.

Enfin, le registre qui permettait aux citoyens de s'opposer à cet emprunt a été tenu le 26 juillet et aucun citoyen n'a exprimé son désaccord. Le projet ira donc de l'avant et nous en sommes tous très heureux! L'appel d'offres devrait être publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) la semaine prochaine.

#### Réunions des conseillers municipaux

8, 15 et 19 août

#### Conseil des maires et réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

9 août, Conseil des maires, à la chapelle Gémont, à Saint-Adolphe

#### Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

22 juillet, Première réunion du comité sur la question des barrages

Il y a une deuxième rencontre prévue le 8 septembre avec le Centre d'expertise hydrique du Québec. Mathieu Harkins est l'animateur et le responsable de ce comité et il vous fera rapport à la fin de cette assemblée.

23 juillet, présence à la Traversée des trois lacs

Plus de 70 personnes y ont participé malgré la mauvaise température.

5 août, rencontre avec des citoyens au sujet de la collecte des matières résiduelles avec le directeur général et le directeur des travaux publics. Ce dossier est prioritaire en ce moment.

13 août, présence à l'événement Les Nuits Blues.

C'était une première édition à Saint-Adolphe et malgré le mauvais temps, cet événement a attiré beaucoup de monde dans les lieux qui présentaient des spectacles, soit l'Ange Vagabond, la Capitaine Morgane et la Chèvre. Félicitations à Monique Richard qui a piloté cette activité.

18 août, présence à la fête estivale du Club des Aînés – Les quatre saisons d'Adolphe.

Une réussite, comme toujours! Félicitations aux organisateurs et aux bénévoles et à nouveau, joyeux anniversaires à tous les membres qui célèbrent leur anniversaire en août et en septembre. Après le repas, à l'invitation de madame Marie-Christine Lespérance, les participants se sont rendus à l'Atelier culturel pour voir l'exposition de Schtroumpfs. Cette exposition, on la doit à madame Marie-Christine Lespérance, coordonnatrice des loisirs qui a prêté sa collection de plus de 500 Schtroumpfs. Félicitations pour cette belle initiative!

### Faits saillants

Le nouveau bulletin municipal d'automne :

Le bulletin d'automne sera posté cette semaine. Vous pouvez aussi en obtenir une copie papier à l'hôtel de ville, au Centre récréatif et au Centre plein air. Il est également disponible sur notre site web.

La collecte des matières résiduelles :

Nous sommes conscients qu'il s'agit de changements importants. Nous évaluons présentement différentes solutions pour améliorer la situation, et ce, secteur par secteur, afin de trouver les façons de faire les mieux adaptées.

### Travaux publics

L'eau – Secteur Terrasses St-Denis :

Nous avons eu un avis d'ébullition d'eau le 20 juillet dernier. Le niveau du réservoir des Terrasses Saint-Denis baissait, nous avons donc transporté de l'eau, et ce, à des coûts vraiment avantageux par rapport à ce qui se faisait antérieurement. Je tiens à rappeler que nous avons fait récemment une nouvelle demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales afin de régler enfin la question de l'eau potable et du traitement des eaux à Terrasses Saint-Denis et que nous sommes fortement appuyés dans ce dossier par notre député, monsieur Yves St-Denis. Il y a présentement un nouveau programme de subvention pour ces questions et je peux vous assurer que nous travaillons très fort pour que les citoyens de Terrasses Saint-Denis puissent en bénéficier.

Travaux sur le pont de la petite rivière :

Les travaux se sont terminés dans les délais. Nous avons refait la surface de roulement du petit pont. Nous remercions l'équipe du MTQ qui nous a permis de le faire à l'intérieur de la période où le chemin était fermé à la circulation. Des affiches seront posées à chaque intersection de la 329 et du chemin Tour-du-Lac afin de limiter la circulation de véhicules lourds afin de minimiser le bruit.

En ce moment, nous éprouvons un problème de vitesse sur cette artère. Nous devrions être en mesure d'installer prochainement un radar afin de recueillir des données précises à cet effet.

Dossier Hydro-Québec :

Le 8 août dernier, nous avons transmis à la Régie de l'énergie notre demande de remboursement de nos dépenses pour la préparation ainsi que pour notre participation aux audiences qui ont eu lieu les 8, 9 et 10 juin. Nous devrions connaître la décision de la Régie de l'énergie au plus tard en octobre.

### Loisirs et culture – Faits saillants et activités

Cinéma famille – 5 août – Présentation du film Le livre de la jungle au parc Adolphe-Jodoin devant une soixantaine d'enfants.

Du côté de la bibliothèque, le jeudi matin, les jeunes du camp de jour viennent entendre une histoire racontée par notre agent culturel et choisir un nouveau livre, le tout dans le cadre du club de lecture ayant la nature comme thématique cette année.

Comme vous l'avez vu à la Une de l'Information du Nord, l'exposition sur la bande dessinée « Les Schtroumpfs » bat son plein jusqu'au 31 août à l'atelier culturel.

Rappel : les inscriptions aux activités d'automne et au hockey intermunicipal du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre, de 8 h 30 à 19 h au Centre récréatif.

## Divers

Fleurons du Québec :

La visite de la juge pour l'attribution des Fleurons décernés chaque année aux plus jolis villages fleuris du Québec a eu lieu le 21 juillet. Nous n'avons pas encore eu le verdict, mais nous sommes confiants de conserver nos quatre fleurons. À cet égard, je tiens à souligner le travail remarquable de notre horticultrice, madame Francine Prévost.

Suivi d'une question - présence de la Sûreté du Québec à une assemblée du Conseil :

Nous avons reçu réponse à cette demande de la part du capitaine de la SQ de notre secteur nous informant qu'un agent de la SQ ne peut participer à une assemblée du Conseil afin de répondre aux questions des citoyens. Toutefois, si vous avez des demandes à formuler, vous pouvez nous les communiquer et nous leur transmettrons.

Je vous remercie de votre attention et bon Conseil!

Votre mairesse  
Lisette Lapointe

## **5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT**

Résolution  
2016-08-171  
Acceptation des  
comptes du mois

### **5a) Acceptation des comptes réguliers et FDI**

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
appuyé par la conseillère : Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 9 août 2016, pour un montant total de 814 953,79 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 11 août 2016, d'une somme de 705 420,76 \$ soit approuvée et que la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

---

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 août 2016

---

### **ADOPTÉE**

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

Avis motion  
Règl 743-1  
Code éthique des  
employés

### **6a) Avis de motion – Règlement 743-1 – Modification code d'éthique et déontologie des employés municipaux**

Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Valois qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 743-1 amendant le règlement no 743 et décrétant les dispositions concernant la modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, sera adopté.

Avis motion  
Règl 765-1  
Code éthique des  
élus

### **6b) Avis de motion – Règlement 765-1 – Modification code d'éthique et déontologie des élus municipaux**

Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Valois qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 765-1 amendant le règlement no 765 et décrétant les

dispositions concernant la modification du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, sera adopté.

Résolution  
2016-08-172  
Adoption  
règlement 810-1  
Tarification  
cours d'automne

**6c) Adoption du Règlement 810-1 – modification à la tarification**

**Règlement no 810-1 modifiant le règlement no 810 et établissant la tarification des biens et services municipaux**

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale précise que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard tenue le 15 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE copie du règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
appuyé par la conseillère : Chantal Valois  
et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 810-1 modifiant le règlement no 810 et établissant la tarification des cours d'automne des services municipaux soit adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture du présent règlement est demandée étant donné que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement amende l'article 3 de l'annexe « B » du règlement 810.

**ARTICLE 3**

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition antérieure irréconciliable.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

Résolution  
2016-08-173  
Reconduction et  
annulation contrat  
Bell

**6d) Reconduction et annulation des contrats de Bell Canada**

ATTENDU QUE certains contrats de services téléphoniques et internet doivent être fournis par Bell Canada pour assurer un service continu en cas de panne majeure prolongée;

ATTENDU QUE les contrats avec Bell (6 au total) étaient renouvelés automatiquement sur une base annuelle;

ATTENDU QU'en renouvelant trois (3) contrats jugés indispensables et essentiels sur une base de trois (3) ans plutôt qu'annuellement, la Municipalité ferait des économies de l'ordre de 27 % à 30 %, soit près de 3 000 \$;

ATTENDU QUE les 3 autres contrats sont liés à des bâtiments qui utilisent la ligne Bell seulement pour le branchement des systèmes d'alarme et que les systèmes d'alarme sont fonctionnels à partir de téléphones cellulaires;

ATTENDU QUE l'annulation de ces trois (3) derniers contrats représenterait une économie de 1 540 \$ par année ou 4 620 \$ pour les 3 prochaines années;

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy  
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général à signer le renouvellement de trois (3) contrats considérés essentiels avec Bell Canada, pour une durée de 3 ans, soit d'août 2016 à juillet 2019, au montant de 3 160,44 \$ par année, plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise le non-renouvellement des 3 contrats considérés comme non essentiels.

---

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-220-00-331 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 août 2016

---

#### ADOPTÉE

Dépôt du registre de signatures du règlement no 812

#### **6e) Dépôt du registre de signatures du règlement d'emprunt no 812 – Mont Avalanche**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Mathieu Dessureault, dépose devant le conseil municipal le registre de signatures du règlement d'emprunt no 812 de 599 800 \$ pour la revitalisation du Mont Avalanche (aucune signature)

#### **7. TRAVAUX PUBLICS**

Résolution  
2016-08-174  
Autorisation de signature d'acquisition de terrain

#### **7a) Autorisation de signature du contrat d'acquisition d'une partie du lot 5 300 146 – eau souterraine secteur Village**

ATTENDU l'importance pour la municipalité d'aller de l'avant dans le dossier d'une nouvelle prise d'eau dans le secteur Village pour s'assurer tant de la qualité que de la quantité d'eau potable pour les citoyens;

ATTENDU QU'après négociations, les parties en sont venues à une entente de principe afin d'officialiser les termes et modalités de la vente;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins  
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise Madame la Mairesse et le

directeur général, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer pour et nom de la municipalité le contrat d'acquisition d'une partie du lot 5 300 146.

#### ADOPTÉE

Résolution  
2016-08-175  
Achat  
supplémentaire  
d'abat-poussière

#### **7b) Achat supplémentaire d'abat-poussière 2016**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de 30 tonnes additionnelles d'abat-poussière en flocons pour les besoins d'épandage de la municipalité;

ATTENDU QUE c'est par l'entremise du processus d'achat regroupé offert par l'Union des Municipalités du Québec que la municipalité a procédé à l'achat d'abat-poussière pour l'année 2016 et qu'il est toujours possible de bénéficier de l'achat regroupé pour les besoins additionnels de la municipalité

Il est proposé par le conseiller: Jean-Claude Massie  
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'approximativement 30 tonnes d'abat-poussière via l'UMQ.

---

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-320-00-623 après un transfert de 5 000 \$ du code budgétaire 02-320-00-626 et de 15 000 \$ du code 02-320-00-629 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 août 2016

---

#### ADOPTÉE

#### **8. ENVIRONNEMENT**

Résolution  
2016-08-176  
Soutien financier  
Associations de lacs

#### **8a) Demande de soutien financier 2016 aux associations de lacs**

ATTENDU QUE nous avons transmis, le 17 mai 2016, une lettre aux associations de lacs, les invitant à soumettre une demande d'aide financière pour réaliser des projets de mise en valeur des lacs;

ATTENDU QUE nous avons reçu 14 demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE compte tenu des ressources financières limitées de la Municipalité, le conseil désire prioriser, pour 2016, les demandes associées à la protection de l'environnement et la qualité de l'eau des lacs

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy  
appuyé par la conseillère: Chantal Valois  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une aide financière équivalant à 50 % du coût des analyses d'eau, pour un maximum de 250 \$, selon le tableau ci-dessous;

Nom de l'association	Soutien accordé pour analyses d'eau
Association pour la protection du lac-du-Cœur	17\$
Association de la protection de l'environnement du lac Travers	200 \$
Association pour la protection du lac de la Montagne	250 \$
Association des propriétaires des lacs Louise et Eaux-Vives	250 \$
Association des propriétaires du Domaine de la Châtelaine Inc. – lac Saint-Denis	250 \$
Association pour la protection de l'environnement du lac Sainte-Marie	250 \$
Association des propriétaires du lac Beauchamp	45 \$
Association des propriétaires du lac Saint-Joseph	250 \$
Association du Domaine Alpine	75 \$
Association les amis du lac Wilson	58 \$
Association des propriétaires du Domaine Bastien	130 \$
<b>Total :</b>	<b>1 775 \$</b>

QUE les analyses soient effectuées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et que les pièces justificatives (factures à l'appui) soient remises à la municipalité avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

---

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-470-00-971 après un transfert de 1 775 \$ du code budgétaire 02-610-00-111 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 août 2016

---

#### ADOPTÉE

### 9. URBANISME

Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis

#### 9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour juillet 2016.

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 29 juillet 2016 ainsi que le comparatif des mois de juin 2016 et juillet 2015.

Résolution  
2016-08-177  
Dérogation mineure  
2016-024  
Lots 5 854 870 et  
5 854 871

#### 9b) Demande de dérogation mineure 2016-024, chemin du Lac-des-Trois-Frères, lots projetés 5 854 870 et 5 854 871

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-024 pour permettre la subdivision d'un premier lot d'une superficie de 55,4 mètres carrés, d'une largeur de 4,96 mètres et d'une profondeur de 11,78 mètres et d'un second lot d'une superficie de 5 933,5 mètres carrés, d'une profondeur moyenne de 23,23 mètres, chemin du Lac-des-Trois-Frères, lots projetés 5 854 870 et 5 854 871;

ATTENDU les plans et documents déposés: plan cadastral parcellaire préparé le 22 janvier 2016 par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous la minute no 3933, lettre préparée le 6 mai 2016 par le président du Camp Pripstein et procuration du propriétaire signée le 22 juin 2016;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout lot riverain à un lac doit avoir une superficie d'au moins 6 000 mètres carrés, une largeur d'au moins 60 mètres et une profondeur d'au moins 60 mètres;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour identifier l'accès menant au Camp Pripstein et ainsi permettre la subdivision des deux lots;



ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau  
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-024, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir le permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Verser une somme d'argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur, à titre de contribution aux fins de parcs;
3. Que cette somme d'argent soit déposée dans un fonds réservé à cette fin.

#### ADOPTÉE

Résolution  
2016-08-178  
Dérogation mineure  
2016-041  
Lots 14-26 et  
15-2-1 Rang 7

#### **9c) Demande de dérogation mineure 2016-041, 160, chemin du Lac-Cornu, lots 14-26 et 15-2-1 Rang 7**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-041 pour permettre un agrandissement à une distance d'au moins 4,67 mètres de la ligne arrière, 160, chemin du Lac-Cornu, lots 14-26 et 15-2-1 rang 7;

ATTENDU les plans et documents déposés: plan projet d'implantation préparé le 20 juin 2016 par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous la minute no 2688, plans préliminaires de construction préparés le 21 juin 2016 par S. Charbonneau, technologue, lettre explicative préparée le 22 juin 2016 par le propriétaire et lettre de non-opposition des voisins de gauche préparée le 22 juin 2016;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout bâtiment principal doit être localisé à une distance d'au moins 15 mètres de la ligne arrière;

ATTENDU QU'il existe une servitude de non-construction sur le lot voisin;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau  
appuyé par le conseiller: Pierre Roy  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-041, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir le permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Installer une barrière à sédiment entre les travaux et le lac, afin d'éviter tout

entrainement de sédiments vers le lac. Avant d'entreprendre les travaux, un dépôt de 500 \$ sera exigé afin de garantir l'installation adéquate de ladite barrière.

#### ADOPTÉE

Résolution  
2016-08-179  
Contribution aux  
fins de parcs  
lots 4 426 604 et  
5 300 145

#### **9d) Contribution aux fins de parcs - Cession des lots 4 426 604 et 5 300 145, chemin du Tour-du-Lac**

ATTENDU le plan cadastral parcellaire des lots projetés 5 914 615 et 5 914 616, tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire préparé le 12 mai 2016 par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous la minute no 2572;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs est applicable aux lots 5 914 616, 4 426 603 et 5 300 144;

ATTENDU QUE conformément à la réglementation de lotissement en vigueur, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière, dont la contribution aux fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est déjà prononcé à ce sujet, dans une résolution (no 2013-171) adoptée le 17 mai 2013, en faveur d'une cession de terrain à la municipalité, correspondant à une lisière de terrain d'environ 3 mètres, le long du chemin du Tour-du-Lac;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser la résolution no 2013-171, en y ajoutant notamment les numéros de lots à céder;

Il est proposé par le conseiller: Marjorie Bourbeau  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la mairesse et le directeur général, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié et tous autres documents nécessaires et utiles à la cession des lots 4 426 604 et 5 300 145, à titre de contribution aux fins de parcs;

QUE cette présente résolution complète la résolution no 2013-171;

QUE les frais inhérents (arpenteur et notaire) soient à la charge du cédant.

#### ADOPTÉE

Résolution  
2016-08-180  
Contribution aux fins  
de parcs  
Lots 5 946 094 et  
5 946 095

#### **9e) Contribution aux fins de parcs - 1665, chemin J.-Robin/, lots projetés 5 946 094 et 5 946 095**

ATTENDU le plan cadastral parcellaire des lots projetés 5 946 094 et 5 946 095, préparé le 21 juin 2016 par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, sous la minute no 5066;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs est applicable au lot vacant, soit le lot projeté 5 946 094;

ATTENDU QUE conformément à la réglementation de lotissement en vigueur, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière, dont la contribution aux fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

ATTENDU l'avis du directeur récréotouristique du 13 juillet 2016;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau

appuyé par le conseiller: Pierre Roy  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard réclame une somme d'argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur, à titre de contribution aux fins de parcs;

QUE cette somme d'argent soit déposée dans un fonds réservé à cette fin.

### ADOPTÉE

Résolution  
2016-08-181  
Demande de soutien  
financier  
Revitalisation du  
village

#### 9f) Demande de soutien financier 2016 – Revitalisation du village

ATTENDU l'application du règlement municipal no 783 concernant le programme d'aide financière à la revitalisation du noyau villageois;

ATTENDU QUE l'objectif du règlement consiste à encourager les propriétaires à mettre en valeur l'apparence générale du noyau villageois;

ATTENDU QUE la municipalité peut remettre une aide financière aux propriétaires en remboursant 50 % du montant de leurs travaux excédant le premier 500 \$, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité priorise cette année, les demandes suivantes (en excluant les taxes);

	Adresse	Type de travaux	Valeur des travaux	Montant aide financière admissible
1	1950 chemin du Village	Installation d'une enseigne « Galerie d'art »	650 \$	75 \$
2	1975 et 1977 chemin du Village	Démolition des 3 roulottes devenues vétustes - ancien casse-croute	5 000 \$	2 250 \$
	<b>TOTAL</b>		<b>5 650 \$</b>	<b>2 325 \$</b>

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau  
appuyé par la conseillère: Chantal Valois  
et adopté à la majorité :

Pour : 5  
Contre : 1  
Abstention : 0

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une aide financière pour les travaux énumérés ci-dessus;

QUE les travaux soient exécutés avant le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et que les pièces justificatives (factures à l'appui) soient remises à la municipalité avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

---

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-639-00-999 après un transfert de 2 325 \$ du code budgétaire 02-610-00-111 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 août 2016

---

ADOPTÉE

Résolution  
2016-08-182  
Vente partie du  
chemin Gémont

**9g) Vente d'une partie de l'ancien tracé du chemin Gémont**

ATTENDU la demande datée du 20 juin 2016 de monsieur Steve Millette, propriétaire du 1823 et 1827, chemin Gémont, désirant faire l'acquisition du lot 3 139 857, constituant une section de l'ancien tracé du chemin Gémont;

ATTENDU QUE cet achat a pour but de regrouper les lots 2 827 886, 2 827 892, 2 827 897 appartenant à Steve Millette et bornant l'ancien tracé;

ATTENDU QUE cet ancien tracé du chemin Gémont ne sert plus et n'est plus utile à la municipalité;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau  
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la rétrocession du lot 3139 857 d'une superficie de 387,3 mètres carrés, tel que décrit à la matrice graphique jointe (à l'annexe A);

QUE le conseil mandate le directeur général/secrétaire-trésorier et la mairesse, ou en leur absence le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer l'acte de vente et tous autres documents nécessaires et utiles à la transaction;

QUE tous les frais inhérents à la transaction soient à la charge du demandeur;

QUE la présente résolution soit envoyée au notaire mandaté.

**ADOPTÉE**

Résolution  
2016-08-183  
Vente partie du  
chemin du Meunier

**9h) Vente d'une partie de terrain, extrémité du chemin du Meunier**

ATTENDU la demande datée du 13 mai 2016 de monsieur Alain Routhier, propriétaire du 135, chemin du Meunier, désirant faire l'acquisition d'une partie du lot 4 125 774, située à l'extrémité du chemin du Meunier;

ATTENDU QUE cet achat a pour but de régulariser l'empiètement du stationnement de la propriété au 135, chemin du Meunier, situé à l'extrémité du chemin du Meunier;

ATTENDU QUE le chemin du Meunier est un chemin municipal sans issue;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la vente d'une partie du lot 4 125 774, d'une superficie de 174,1 mètres carrés tel que décrit au plan joint (à l'annexe "A"), pour un montant 10 000 \$;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général/secrétaire-trésorier ainsi que la mairesse, ou en leur absence le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer l'acte de vente et tous les autres documents nécessaires et utiles à la transaction;

QUE tous les frais inhérents à la transaction soient à la charge du demandeur;

QUE la présente résolution soit envoyée au notaire mandaté.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**9i) Avis de motion pour le règlement no 782-1 – concernant le PIIA**

Règl 782-1  
PIIA

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 782-1, modifiant le règlement 782 de manière à distraire certains projets de rénovation n'ayant aucun impact sur l'apparence extérieure d'un bâtiment aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sera adopté.

Résolution  
2016-08-184  
Modification à la  
résolution  
2016-06-136

**9j) Modification à une demande de PIIA – résolution 2016-06-136, 1750, chemin du Village, lot 3 958 009**

ATTENDU la résolution 2016-06-136 adoptée le 17 juin 2016 et confirmant la couleur du panneau d'affichage « Dépanneur Gauthier » en bleu;

ATTENDU QUE le panneau d'affichage « Dépanneur Gauthier » fait partie intégrante de l'enseigne « Voisin » et que ses couleurs ne peuvent être modifiées en raison des couleurs de la bannière « Voisin »;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau  
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-033 telle que présentée et suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre d'exécution des travaux;
3. Que cette présente résolution modifie la résolution no 2016-06-136

**ADOPTÉE**

**10. PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX**

Résolution  
2016-08-185  
Utilisation du fonds  
de parcs

**10a) Demande d'utilisation du fonds de parcs et terrains de jeux**

ATTENDU QUE certains travaux sont nécessaires pour l'amélioration de nos infrastructures municipales au centre de plein air;

ATTENDU QUE des travaux de pelle mécanique sont nécessaires afin de déménager le départ du sentier de la Sapinière et modifier le départ du sentier la Corbeau;

ATTENDU QU'une entrée électrique de 200 ampères dans le secteur ouest du camping est nécessaire pour pouvoir aménager 6 terrains avec 2 services;

ATTENDU QUE ces aménagements sont devenus prioritaires pour notre développement;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois  
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate le directeur récréotouristique et/ou le directeur général à autoriser les dépenses nécessaires pour les travaux énumérés ci-dessus, pour un montant maximal de 10 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

---

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

---

Je soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 03-600-10-700, après un transfert provenant du code budgétaire 55-912-67-000, pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 août 2016

---

### ADOPTÉE

Résolution  
2016-08-186  
Appui à une  
demande de soutien  
financier à MRC

#### **10b) Appui à une demande de soutien financier à la MRC des Pays-d'en-Haut pour Plein Air Saint-Adolphe-d'Howard**

ATTENDU QUE Plein Air Saint-Adolphe-d'Howard (PASAD) a fait une demande de subvention au montant de 7 512 \$ à la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre du programme « Fonds de développement du Territoire » pour changer les panneaux d'accueil du centre plein air et du stationnement du sentier de la Canadienne;

ATTENDU QUE la demande fait aussi l'objet de l'installation de 6 nouveaux panneaux secondaires en des lieux stratégiques dans le réseau, de 2 barrières de sécurité et de l'aménagement d'un sentier de raquettes dans le secteur des sentiers Jaune et Sapinière;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois  
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard appuie Plein Air Saint-Adolphe-d'Howard dans sa demande de soutien financier à la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'amélioration de ses infrastructures récréotouristiques.

### ADOPTÉE

Résolution  
2016-08-187  
Soutien financier  
Nuits Blues  
Laurentides

#### **10c) Demande de soutien financier à festival Nuits Blues Laurentides**

ATTENDU la première édition du festival Nuits Blues Laurentides à se produire sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE les organisateurs du festival Nuits Blues Laurentides ont déposé une demande de soutien financier pour les aider dans la logistique et l'organisation de cette activité;

ATTENDU QUE le conseil considère important d'aider financièrement cette première édition afin d'établir des bases solides par cet événement porteur pour développer le volet récréotouristique;

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard  
secondé par le conseiller : Pierre Roy  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le service des finances à payer les factures de la première édition du festival Nuits Blues Laurentides, pour un montant maximal de 2 000 \$.

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-620-00-971, après un transfert provenant du code budgétaire 02-620-00-341, pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 août 2016

---

**ADOPTÉE**

**11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

**12. ASSOCIATIONS ET GROUPE SOCIAUX**

**12a) Programme Jeunesse active**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite favoriser la santé et la participation des jeunes à une saine habitude de vie en participant à des activités sportives et culturelles;

ATTENDU QUE certaines activités sont dispensées à l'extérieur de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QUE dans ces cas, il y a souvent une différence entre les frais d'inscription d'un résident et d'un non-résident;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas à sa disposition de centre aquatique, aréna ou installations sportives (terrain de football, centre de gymnastique...) de ce type;

ATTENDU QUE le conseil désire aussi remettre en vigueur le programme d'aide pour les cours de karaté pour les jeunes résidents de 17 ans et moins;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le remboursement des frais d'inscription des activités sportives et culturelles, qui se donnent à l'extérieur de la municipalité, jusqu'à concurrence de 100 \$ par année, par enfant de 17 ans et moins et résidant à Saint-Adolphe-d'Howard, selon les disponibilités au budget pour le programme « Jeunesse Active » 2016, soit un montant maximum de 3 000 \$;

QUE ce remboursement soit de 125 \$ par inscription pour le programme « parent-enfant » pour les cours de karaté de la session d'automne 2016, selon les disponibilités au budget, soit un montant maximum de 1 000 \$.

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-701-90-972, après un transfert provenant des codes budgétaires 02-701-20-522 pour un montant de 3 000 \$ et 01-234-70-011 pour un montant de 1 000 \$, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 août 2016

---

**ADOPTÉE**

**13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution  
2016-08-188  
Programme Jeunesse  
active

Dépôt des interventions des pompiers Juillet 2016

### **13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois de juillet 2016**

Le conseiller Jean Claude Massie dépose devant le Conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois de juillet 2016

Avis de motion Règlement 804

### **13b) Avis de motion – Règlement 804 – tarification lors d’une intervention incendie du service de la sécurité publique**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Claude Massie qu’à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement no 804, abrogeant les règlements 436 et 254 et décrétant l’augmentation de la tarification lors d’une intervention destinée à prévenir ou à combattre l’incendie d’un véhicule, motorisé ou tracté, et tout équipement fixe ou non, sera adopté.

Résolution 2016-08-189  
Fin de probation d’un sapeur-pompier

### **13c) Fin de probation d’un sapeur-pompier**

ATTENDU la résolution no 2016-03-060 confirmant l’embauche de madame Marie-Josée Lavigne comme sapeur-pompier;

ATTENDU QUE selon la convention collective de travail des pompiers de Saint-Adolphe-d’Howard, les droits d’ancienneté s’acquièrent dès que le sapeur-pompier a terminé une période de probation de cent (100) heures;

ATTENDU QUE madame Marie-Josée Lavigne a complété avec succès ses 100 heures de probation le 7 août 2016.

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard confirme, madame Marie-Josée Lavigne, dans son poste de sapeur-pompier, et ce rétroactivement au 18 mars 2016.

**ADOPTÉE**

## ***14.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE***

### ***15.INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

Monique Richard :

- Atelier Culturel a reçu les jeunes du camp de jour cet été à l’ancienne caserne
- Prochaine exposition : photos, création d’une mosaïque pour tous ceux qui aiment peindre
- Festival Nuits Blues Laurentides, 1<sup>ère</sup> édition : commentaires positifs, remerciements aux organisateurs, bénévoles, participants, scènes partenaires

Jean-Claude Massie :

- Invitation au spectacle des jeunes du camp de jour, ce soir
- Épluchette de blé d’inde sur le lac, samedi midi, avec glissade géante

Mathieu Harkins :

- Barrages : rencontres pour établir un financement équitable qui respecte la capacité de payer des citoyens, établir un scénario économique

Marjorie Bourbeau :

- Course Enduro : prochaines courses 1<sup>er</sup> septembre et 11 septembre (provinciale)



**16.VARIA**

**17.PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Résolution  
2016-08-190  
Levée de la  
séance

**18.LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 h 15**

Il est proposé par le conseiller :  
appuyé par la conseillère :  
et résolu unanimement

Mathieu Harkins  
Marjorie Bourbeau

QUE cette séance soit levée

**ADOPTÉE**

.....  
Lisette Lapointe  
Mairesse

.....  
Mathieu Dessureault  
Directeur général et secrétaire-trésorier